

06.10.2020

« Sécurité des vélos et des piétons sur la route de Chancy »

Vu la Loi sur la mobilité douce H 1 80, du 15 mai 2011, qui prévoit des pistes cyclables continues sur le canton de Genève,

Vu la nécessité de promouvoir une mobilité durable limitant l'émission de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques,

Vu l'importance de promouvoir la mobilité douce pendant la pandémie du COVID-19,

Vu les nombreuses plaintes reçues par l'administration communale d'Onex et l'association Pro vélo Genève,

Vu l'exposé des motifs.

Sur proposition du groupe Les Vert.e.s

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. De créer une piste cyclable permanente distincte de l'espace piéton sur le tronçon qui longe la route de Chancy entre la route de Loëx et le chemin de l'Auberge en collaboration avec les autorités cantonales.
2. De prendre des mesures provisoires pour sécuriser les piétons et les cyclistes sur le trottoir partagé du même tronçon dans l'attente d'un aménagement permanent de qualité.

\* \* \*

## Exposé des motifs

Le trottoir partagé qui longe la route de Chancy entre la route de Loëx et le chemin de l'Auberge est un lieu dangereux pour les piétons et les cyclistes. Ce segment très emprunté par les pendulaires à vélo longe des commerces et les conflits entre les usagers du trottoir partagé sont fréquents.

Au mois de mai 2020 la Ville d'Onex a mis en place des barrières provisoires empêchant les cyclistes d'accéder au trottoir partagé. Le but de ces barrières était de protéger les clients faisant la file devant les commerces (boulangerie, boucherie, etc.) en raison des mesures de distanciation sociale imposées par le COVID-19. Cette mesure était dangereuse pour les cyclistes. La plupart, pris au dépourvu, étaient forcés de s'introduire sur la route de Chancy à la grande surprise des automobilistes ce qui posait des problèmes évidents de sécurité.

Depuis, les barrières ont été retirées mais le problème de cohabitation entre cyclistes et piétons demeure. L'administration municipale, les associations de mobilité douce (Provélo Genève) et les réseaux sociaux reçoivent de nombreuses plaintes tant des cyclistes que des piétons mécontents de la situation.

Cette motion demande au Conseil administratif d'étudier la mise en place d'une piste cyclable séparée du trottoir pour protéger les piétons et les cyclistes en collaboration avec les autorités cantonales. Un tel aménagement est nécessaire pour répondre à l'augmentation de la part modale de la mobilité douce. Il aura également pour effet de promouvoir les déplacements à vélo et à pied puisqu'ils pourront être faits en toute sécurité ce qui est crucial en période de COVID-19 et face à l'enjeu de réchauffement planétaire.

Dans l'attente de la mise en place de cet aménagement permanent, cette motion demande que des mesures provisoires soient prévues. On pourrait envisager des éléments ralentisseurs sur la piste cyclable, au même titre que ce qui a été mis en place le long des quais rive gauche à Genève, avec des avertisseurs lumineux pour les cyclistes lorsque la nuit tombe. Sinon, une déviation pourrait être proposée au niveau de la place des Deux-Eglises, en suivant la route de Loëx.

Dans tous les cas, le Conseil administratif et ses services techniques doivent rapidement trouver une solution avant qu'un accident grave n'arrive, la situation ne saurait durer.

Pour le groupe Les Vert.e.s  
Tobias Burckhardt

Onex, le 19 septembre 2020  
TB/dm